



## **Comité de suivi de l'accord télétravail ministériel**

Le 8 avril 2026 s'est tenu le comité de suivi de l'accord télétravail ministériel, signé en juillet 2022, avec les seules organisations syndicales signataires ( Solidaires, UNSA, FO, CFTC, CFDT et CGC ). Il avait pour but de dresser un premier bilan de 3 ans de mise en œuvre de cet accord.

L'administration a transmis un bilan de l'accord télétravail (2023 à 2025) ainsi que le résumé de l'enquête de septembre 2025 réalisée auprès de plus de 30 000 agents et cadres.

C'est sur cette base que les échanges se sont déroulés. L'UNSA a fait un certain nombre de commentaires et a interrogé le ministère sur différents sujets qui posent questions ou problèmes.

En propos liminaires, l'UNSA a interpellé les représentants du ministère sur la question de la hausse des carburants et de l'engagement pris par le ministre David Amiel de permettre un télétravail dérogatoire afin de diminuer le nombre de trajets domicile / travail.

À notre grand étonnement, l'administration n'a pas pu nous indiquer où en était cet engagement du ministre, prétextant un cadre interministériel de ce projet de circulaire mais aussi l'incertitude sur la résolution rapide, ou pas, du conflit au Moyen-Orient et son impact sur le prix des carburants.

Pour l'UNSA, cette réponse est inacceptable. Cette circulaire permettant plus de télétravail flottant ne coûterait rien à l'administration. La retarder s'est laissé les agents se débrouiller sans aucune solution alternative proposée par leur employeur et ceci depuis 4 semaines. Notre sentiment est que le gouvernement se moque du pouvoir d'achat des fonctionnaires !

L'UNSA va immédiatement interpeller le ministre et la Secrétaire générale des MEF pour exiger une sortie rapide de cette circulaire. Il n'est pas possible de rester ainsi sans réponse de la part de l'administration.

Concernant le suivi de l'accord télétravail, un petit rappel s'impose.

En 2016, l'UNSA était la seule organisation a demandé l'instauration du télétravail au ministère des Finances et à la DGFIP. Un premier travail a permis d'amorcer sa mise en

place, notamment pour les agents en situation de handicap ou pour des raisons thérapeutiques.

La période du Covid a accéléré son développement car l'administration y a trouvé son intérêt. L'accord de juillet 2022 est venu structurer le cadre du télétravail au ministère.

**Le bilan de ces trois années de télétravail (TT) fait ressortir plusieurs choses :**

- Un ressenti plutôt positif des agents sur cette possibilité d'organisation du travail.
- Un ressenti plus mitigé des chefs de services dû notamment à la difficulté de gestion des équipes avec les nécessités de service et le suivi du travail des agents en TT.
- Plus de 30 % des agents et cadres souhaiteraient augmenter leur quotité de TT .
- L'administration a engagé des moyens conséquents pour équiper les télétravailleurs.

L'UNSA a fait remonter la difficulté de bien cerner le processus de demande de TT ou de modification du TT, et donc en parallèle la difficulté à voir le taux de refus des demandes de TT.

En effet, les échanges entre les agents et les chefs de service sur le TT ne se traduisent pas toujours par des demandes et des refus circonstanciés dans l'application.

10 à 15% des agents avouent n'avoir pas été au bout de leur demande de TT ou d'augmentation de TT parce que les échanges avec leur chef de service ont laissé entendre une réponse négative.

L'UNSA a rappelé que la procédure de demande doit rester avant tout écrite car elle seule permet d'avoir une réponse du chef de service et de pouvoir ensuite faire appel en CAP.

Nous avons rappelé que le « refus pour nécessité de service » doit être circonstancié et ne pas se limiter à cette seule mention.

Nous avons redit notre préoccupation du sujet du TT des personnes en situation de handicap. Il faut trouver un juste équilibre entre les besoins indispensables de sécurité, d'ergonomie et de confort du poste de travail au domicile des agents concernés et la nécessité de rester en contact avec le collectif de travail. L'intervention du médecin est essentielle pour trouver ce point d'équilibre et le mettre en œuvre. Nous notons de plus en plus de difficultés dans les contrats avec les sociétés extérieures de transport ou d'aide, notamment en fonction des limitations des budgets afférents.

L'UNSA a soulevé la difficulté de certaines équipes départementales de la DGCCRF qui peinent à obtenir le matériel ou le renouvellement de matériel nécessaire au TT de la part des SGCD des préfectures dans le cadre des DDI ( RéAte).

**Pour l'UNSA Finances, le télétravail est plutôt une réussite dans nos ministères.**

**Pourtant, le taux de satisfaction assez élevé ne doit pas masquer une certaine tendance de certaines directions à restreindre l'accès au TT ou à le limiter systématiquement en deçà de ce que prévoit l'accord ministériel.**

**D'ailleurs les statistiques, encore fragiles, laissent voir une certaine tendance à la diminution du nombre d'heures de TT par agent, alors que le nombre de télétravailleurs augmentent entre 2023 et fin 2025.**

**La formation des cadres sur l'organisation des services avec le TT doit être relancée.**

**Enfin, dans une période d'augmentation constante des prix de l'énergie, l'UNSA Finances demande une revalorisation urgente de l'indemnité télétravail !**